



Pôle Ressources  
Direction des services juridiques

Lorient, le **3 NOV. 2022**

**Délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent DUVAL, 15ème Vice-Président chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau et notamment à celle de Monsieur Laurent DUVAL en qualité de 15ème Vice-Président ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'arrêté en date du 29 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent DUVAL ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de modifier la délégation de fonction et de signature déjà consentie à M. Laurent DUVAL ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est consentie à Monsieur Laurent DUVAL, 15ème Vice-Président, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération, dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, de l'aménagement et de la valorisation de l'espace rural.
- ARTICLE 2 :** Délégation est également consentie à Monsieur Laurent DUVAL pour signer tout acte se rapportant au domaine délégué tel que précisé en article 1.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président,

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Sous-Préfecture le 3/11/2022  
- la publication le 3/11/2022  
- la notification le 3/11/2022